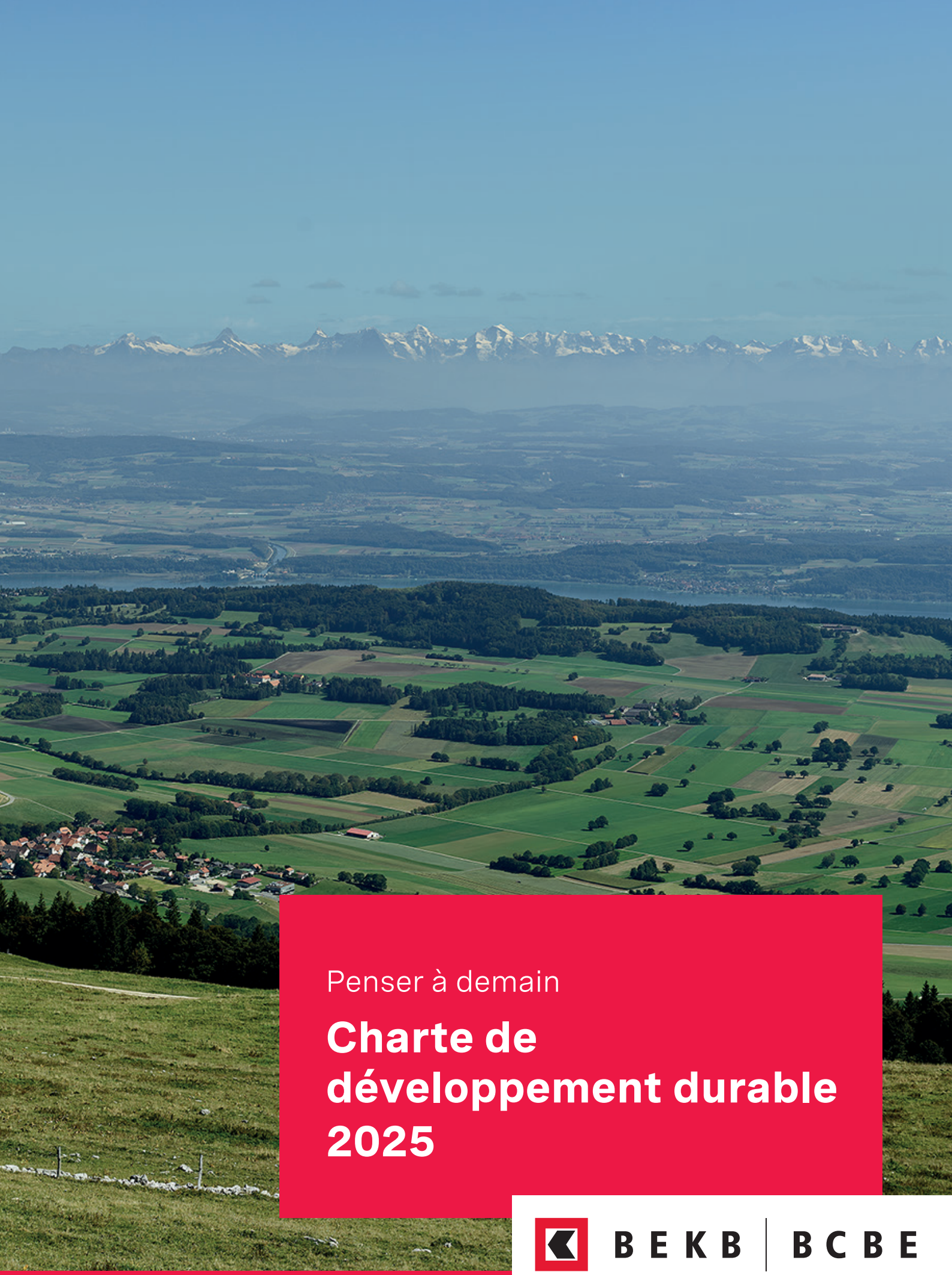

Penser à demain

Charte de développement durable 2025

BEKB | BCBE

Chère lectrice, cher lecteur,

Axée sur le long terme, la politique d'affaires de la BCBE influe sur la façon de penser et d'agir de nos collaboratrices et collaborateurs. À cet égard, la priorité est toujours donnée à des pratiques commerciales équitables ainsi qu'à une politique d'achat et de vente responsable.

Nous sommes convaincus que le comportement écologique, l'engagement social et le succès économique sont étroitement liés. C'est pourquoi nous intégrons ces trois dimensions dans nos actions en visant un juste équilibre entre elles. Nous contribuons ainsi au développement de notre milieu économique et de notre espace de vie, et encourageons nos clientes et clients, nos partenaires commerciaux ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs à agir dans une optique durable.

Avec la présente Charte de développement durable, nous nous engageons à prendre nos responsabilités et à promouvoir le développement durable. Ce document doit nous guider dans nos actions afin que nous puissions réaliser nos objectifs et proposer des prestations financières à caractère durable qui fassent l'unanimité.

Antoinette Hunziker-Ebneter
Présidente du Conseil d'administration

Armin Brun
CEO

Les étapes vers la Charte de développement durable actuelle

- Concept d'utilisation rationnelle de l'énergie 1995
- Charte énergétique 1997 à 2000
- Charte environnementale Écologie d'entreprise 2001 à 2004
- Charte environnementale 2004 à 2007, produits et prestations compris
- Charte de développement durable 2008 à 2011
- Charte de développement durable 2012 à 2015
- Charte de développement durable 2016 à 2019
- Charte de développement durable 2020 à 2023

La présente Charte de développement durable 2025 tient compte de l'évolution de ces dernières années et fait partie intégrante de la stratégie de la BCBE. La Charte de développement durable 2020 à 2023 a été légèrement révisée et mise à jour afin d'être alignée sur la période de mise en œuvre de la Stratégie 2025.

Vision à long terme

Les activités commerciales de la BCBE sont axées sur le succès à long terme : la banque table sur la **création de valeur durable** en lieu et place de la maximisation des gains à court terme. La BCBE entend exercer une influence positive dans la région où elle déploie ses activités. Elle s'y emploie activement depuis de nombreuses années.

Pour la BCBE, faire le choix du développement durable signifie pratiquer sur le long terme une activité économique avec succès tout en agissant de manière responsable envers la société et l'environnement. Cette approche est présentée de façon concrète dans le présent document.

La BCBE entend améliorer continuellement sa performance en matière de développement durable. Elle s'engage à respecter les **objectifs de développement durable** (ODD, cf. encadré) et à aligner davantage sa gestion du développement durable et son cœur de métier sur ces objectifs. En tant que membre de l'**alliance bancaire Net Zéro (NZBA)** de l'ONU, la BCBE s'est engagée par ailleurs à atteindre le net zéro dans ses portefeuilles de crédits et de placements d'ici à 2050 au plus tard et à définir des objectifs intermédiaires basés sur des fondements scientifiques.

Dans la Charte de développement durable, la Direction générale définit des principes à respecter et se fixe des objectifs. Le groupe de travail « Développement durable » évalue la réalisation des objectifs, engage des mesures subséquentes et veille à une **présentation transparente des performances de la banque** en matière de développement durable. Il est composé de responsables de processus ayant un impact important sur le plan social ou écologique ainsi que de représentants des unités commerciales. Les aspects du développement durable sont intégrés dans les processus commerciaux et mis en œuvre au quotidien. Ils font partie intégrante du système de gestion, certifié selon les normes ISO 9001 et 14001.

Objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable (ODD) forment la clé de voûte de l'« Agenda 2030 » adopté à l'automne 2015 par les Nations Unies. Ils définissent les jalons sociaux, économiques et écologiques que le monde devrait atteindre d'ici à 2030. Les ODD sur lesquels la BCBE exerce la plus forte influence à travers ses activités sont en couleurs.

Pour la clientèle

Principes

La BCBE veille à l'**utilisation judicieuse des avoirs** et à la réduction des incidences négatives sur le développement durable. Elle propose des produits et des services qui apportent une plus-value à ses clientes et ses clients et à l'économie réelle.

La BCBE mise sur des **relations de partenariat** durables avec sa clientèle. Elle prévient les conflits d'intérêts dans les activités de conseil en accordant des incitations financières avec retenue et de manière raisonnable. Elle propose des produits transparents et compréhensibles, présentés dans un langage clair. Elle refuse les fonds de clientèle non déclarés.

La BCBE veille à une gestion responsable des **produits de placement**. Elle développe progressivement les critères applicables en la matière et les rend transparents. Elle propose à ses clientes et clients un large éventail de placements à caractère durable et assume activement son rôle d'investisseur responsable.

La BCBE exige le respect de certains principes éthiques et écologiques dans le cadre de l'**octroi de crédits**. Elle évite tout financement susceptible de nuire au développement durable et apporte un soutien ciblé à des projets écologiques et énergétiques innovants qui contribuent à la protection de l'environnement. Elle s'engage en faveur des entreprises locales et préserve ainsi les emplois dans la région.

La BCBE contrôle périodiquement la **gamme de ses produits à caractère durable** qu'elle entend élargir de manière raisonnable.

Notre contribution aux ODD

Les formules de placement de la BCBE excluent de manière générale les combustibles fossiles.

Nous soutenons des projets efficaces sur le plan énergétique avec des produits et des actions spécifiques.

En évitant de financer des opérations contraires à l'objectif de l'énergie durable, nous encourageons l'utilisation des sources d'énergie renouvelable.

En proposant aux PME des prestations dans les domaines des finances et du conseil ainsi que divers autres services (création d'entreprise, financement destinés à soutenir la croissance, remise de l'entreprise), nous contribuons à la productivité et à l'innovation dans notre zone d'activité.

Dans le domaine des placements, la BCBE applique également une approche à caractère durable. Ainsi, en exerçant nos droits de vote et en sélectionnant des projets de crédit, nous donnons des impulsions à une production durable.

En demandant des informations sur le développement durable dans le cadre de l'octroi de crédits et en connaissant l'utilisation prévue de ces derniers, nous contribuons à la transparence non seulement à l'interne mais aussi au sein des entreprises financées.

Les fonds de placement de la BCBE aident à réduire les émissions de nos portefeuilles.

Les critères écologiques appliqués lors de l'octroi de crédits et le financement ciblé de projets efficaces sur le plan énergétique favorisent les projets respectueux du climat.

Objectifs

- Nous identifions les principaux impacts écologiques et sociaux de nos portefeuilles et de nos prestations et définissons des indicateurs de pilotage, lorsque cela se révèle pertinent et possible.
- Nous élaborons des produits et des prestations de crédit qui favorisent la transition vers une économie durable.
- Nous considérons le développement durable comme une composante essentielle du dialogue avec nos clientes et clients.
- Nous prenons en compte les aspects du développement durable dans toutes nos analyses et décisions d'investissement.
- À l'horizon 2025, nous étoffons la part des fonds de placement à caractère durable de la BCBE de manière à ce qu'elle représente 50 % de tous les fonds de la BCBE.
- Nous veillons à ce qu'au moins 85 % de nos placements financiers soient conformes à l'approche de la BCBE en matière de développement durable.
- Nous intégrons les aspects du développement durable dans nos produits et prestations dans les segments Épargne et Paiements.
- Dans la mesure du possible, nous proposons uniquement des lingots d'or issus du commerce équitable.

Pour les collaboratrices et collaborateurs

Principes

La BCBE est un employeur fiable. Elle offre des **conditions de travail** attractives, favorables aux familles, et assume sa responsabilité sociale. En cas de changements structurels, elle met tout en œuvre afin de trouver des solutions adéquates pour toutes les personnes concernées.

La BCBE est un important pourvoyeur de **places d'apprentissage**. En misant sur la formation continue de son personnel, elle assure un niveau élevé de compétence et de professionnalisme.

La BCBE encourage la **diversité** de ses collaboratrices et collaborateurs et protège leur intégrité. Elle lutte activement contre les préjugés et toute forme de discrimination dans l'environnement de travail.

La BCBE met en œuvre une **politique salariale** raisonnable. Elle verse pour un même travail le même salaire, indépendamment du genre. Tous les collaboratrices et collaborateurs doivent travailler dans l'intérêt des clientes et clients et de la banque à long terme.

La BCBE promeut la **santé** de son personnel. Elle prend des mesures préventives et s'engage en vue de prévenir les maladies et les accidents liés au travail.

Notre contribution aux ODD

En tant que banque formatrice, nous assurons un accès à une formation de qualité, améliorons le niveau de qualification des jeunes et les sensibilisons au développement durable.

Grâce à nos offres de formation continue, nous investissons dans le développement professionnel de nos collaboratrices et collaborateurs et améliorons leur employabilité.

En proposant des modèles de travail et des horaires flexibles, en encourageant le travail à temps partiel à tous les échelons hiérarchiques, en favorisant l'égalité des chances lors de l'attribution de fonctions de direction, en relevant de manière ciblée la part des femmes dans des fonctions dirigeantes et de direction technique et en garantissant l'égalité des salaires, nous contribuons à l'égalité de traitement entre les genres et à l'augmentation du taux d'activité des femmes.

Objectifs

- Nous mettons au concours les postes à pourvoir – fonctions dirigeantes comprises – en indiquant une fourchette pour le taux d'occupation.
- Nous proposons des formations qualifiées pour tous les profils professionnels dont nous avons besoin et visons à embaucher au moins 90 % des apprentis et des stagiaires à l'issue de leur formation à la BCBE.
- Nous encourageons nos collaboratrices et collaborateurs à suivre des formations continues et assurons leur employabilité en établissant régulièrement avec eux un plan de développement.
- Nous comptons porter la proportion de femmes dans des fonctions dirigeantes et de direction technique (niveaux de fonction D à H) à 30 %, voire 35 % à l'horizon 2025.
- Nous veillons à ce que la rémunération globale la plus élevée ne dépasse pas vingt fois la rémunération la plus basse.
- Nous versons pour un même travail le même salaire et faisons vérifier le respect de l'équité salariale par un institut externe.
- Nous maintenons notre conformité au label suisse de qualité « Friendly Work Space » pour notre gestion de la santé en entreprise.
- Nous réduisons le nombre de jours d'absence de nos collaboratrices et collaborateurs pour cause de maladie ou d'accident à maximum huit par an.

Pour la région

Principes

La BCBE édicte des principes de **gouvernance d'entreprise** clairs qui garantissent une gestion d'entreprise responsable et le développement durable de la banque. Elle poursuit des objectifs financiers à long terme, dispose d'une base solide de fonds propres et s'est fixé un objectif de rendement raisonnable.

La BCBE contribue au développement de l'**économie régionale** ainsi qu'au maintien de postes de travail et d'apprentissage.

La BCBE fait si possible appel à des **fournisseurs** se trouvant dans son propre rayon d'activité et soutient ainsi les petites et moyennes entreprises. Elle prend en considération les aspects du développement durable lorsqu'elle achète des produits ou confie un mandat à un fournisseur.

La BCBE s'engage dans des domaines **sociaux et culturels**. Elle soutient des sociétés, des associations et d'autres institutions dans un esprit de partenariat.

La BCBE favorise le **dialogue sur le développement durable**. Elle sensibilise les parties prenantes à des thèmes financiers, sociaux et écologiques.

Notre contribution aux ODD

En encourageant les parties prenantes à suivre des formations, nous favorisons leur développement de manière durable.

Grâce à notre approvisionnement régional et à la promotion des PME, nous contribuons à la croissance de notre espace économique.

Nous offrons un accès non discriminatoire à nos prestations de services financiers.

En tenant compte de critères écologiques et sociaux dans nos pratiques d'achat et en communiquant de manière transparente notre performance sur le plan du développement durable, nous contribuons à une prise de conscience écologique.

Grâce à des campagnes et à des manifestations ciblées, nous favorisons le dialogue sur la consommation durable.

Objectifs

- Nous générons en l'espace de cinq ans (2021 à 2025) un free cash-flow se situant entre 450 et 550 millions de francs.
- Nous confions la plus grande partie de nos mandats à des fournisseurs de notre espace économique.
- Nous finançons avec le fonds de soutien BCBE des projets, des initiatives et des institutions à caractère social, d'utilité publique et ayant une portée durable jusqu'à concurrence d'un million de francs par an, en fonction du résultat de la banque.
- Nous encourageons nos collaboratrices et collaborateurs à s'engager personnellement pour le bien commun.
- Nous favorisons le dialogue sur le développement durable et contribuons ainsi à une plus grande prise de conscience de la population dans ce domaine.
- Nous avons à cœur de sensibiliser les jeunes à une gestion responsable de l'argent.

Pour l'environnement

Principes

Dans ses activités commerciales, la BCBE tient compte des **répercussions du changement climatique**. Elle lutte contre ce dernier.

La BCBE encourage les économies d'énergie et des ressources naturelles. Elle investit le montant de la redistribution de la taxe sur le CO_2 dans des **mesures contribuant à la protection du climat**.

La BCBE vise le **zéro net** dans ses portefeuilles de crédits et de placements d'ici à 2050 au plus tard. À cette fin, elle définit des objectifs intermédiaires basés sur des fondements scientifiques et présente un rapport annuel sur le degré de réalisation de ces objectifs.

La BCBE réduit l'**impact environnemental** de ses activités commerciales. Elle mesure ainsi la consommation de ressources naturelles, calcule les émissions de gaz à effet de serre directes ou indirectes et publie les chiffres y relatifs.

La BCBE **neutralise ou compense** les émissions résiduelles de gaz à effet de serre causées par l'exploitation bancaire en soutenant, dans la mesure du possible et de façon judicieuse, des projets menés dans son espace économique.

Notre contribution aux ODD

En achetant de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelable, nous soutenons l'énergie « verte ».

Dans le cadre de notre système de management environnemental certifié, nous améliorons constamment notre efficacité énergétique.

En continuant de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et en expliquant notre manière d'évaluer et d'appréhender les risques climatiques, nous participons à la lutte contre le changement climatique.

Objectifs

- D'ici à 2025, nous réduisons l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre causées par notre exploitation bancaire de 10 % par rapport à 2019[1].
- Nous atteignons ces objectifs en améliorant par exemple l'efficacité énergétique de nos immeubles, en réduisant la consommation des ressources, en utilisant des ressources respectueuses de l'environnement (notamment de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelable) et en diminuant autant que possible les déchets liés aux activités commerciales.
- D'ici à 2030, nous réduisons l'intensité des émissions de CO_2 des immeubles financés par la BCBE : d'au moins 45 % par rapport à 2022 pour les immeubles d'habitation et d'au moins 35 % pour les autres immeubles.
- D'ici à 2025, nous définissons des objectifs de réduction des émissions à l'horizon 2030 pour d'autres portefeuilles.
- Nous alignons les mesures de réduction des émissions sur nos objectifs climatiques basés sur des fondements scientifiques (*science-based targets*).

[1] Scope 1 à 3 (chaleur, électricité, déplacements professionnels, papier, eau, déchets, pertes de liquides de refroidissement et d'agents d'extinction)

Informations complémentaires sur le développement durable :

www.bcbe.ch/developpement-durable

Andreas Baumann, responsable Développement durable et gestion de la qualité
BEKB | BCBE, Place Fédérale 8 , 3001 Berne
031 666 11 65, andreas.baumann@bekb.ch